

**DEPARTEMENT****AIN****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE DE CHANAY**

Conseillers

En exercice : 13

Ayant pris part à la

Délibération : 13

Séance du 13 mars 2025

Convocation : 06/03/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth, JEAMBENOIT, Maire.

Présents : Bornard J. - Chivot D. - Jeambenoit E. – Jouhaud L. - Le Carff C. - Noel F. - Picot S. - Pin E. - Rigutto E. - Roux C.

Absents représentés : Chapuis R. représenté par Pin E.
Rebucini C. représenté par Picot S.
Tournillac C. représentée par Roux C.

Secrétaire de Séance : Picot Sebastien

Délibération : 2025-010**Objet : Approbation d'une modification d'un plan de division pour la réalisation d'un parking rue Alphonse Bornard.**

Monsieur Roux prend la parole pour évoquer ce point, traité en lien avec les différents propriétaires riverains de cette emprise située au lieu-dit « Derrière les Cocus » et qui fait l'objet d'un emplacement réservé.

Il explique qu'un précédent plan de bornage a été soumis au conseil en sa séance du 14 novembre 2024 lorsqu'il était proposé à l'Assemblée d'acquérir plusieurs parcelles à Monsieur et Madame Itzstein ainsi qu'à Monsieur Malenchini aux fins de réalisation d'un parking.

Le but de ces acquisitions étant de pouvoir libérer la rue Alphonse Bornard qui fait l'objet de plusieurs stationnements gênants et récurrents et de pouvoir créer un accès pour des propriétés voisines qui ne possèdent qu'un accès par le biais d'une impasse non adaptée aux passages des véhicules de secours.

Après entretien avec les propriétaires riverains, le plan de bornage initialement soumis au vote doit faire l'objet de modifications en ce sens :

- L'aire de retournement prévue initialement est modifiée de façon à ne plus empiéter sur la portion de l'Impasse des Alpes appartenant à des propriétaires privés,
- La bande achetée à Monsieur Malenchini est élargie vers l'Est de 2m50 à la jonction avec la propriété située au bout de l'Impasse des Alpes,
- Le nombre de places de parking est augmenté de 8 places soit un total de 17 places dont 1 place pour personnes à mobilité réduite.

En raison de ces modifications apportées, Monsieur Roux précise à l'Assemblée, que la superficie devant être acquise auprès de Monsieur Malenchini doit légèrement évoluer en passant de 282m² à **543m²**. La superficie achetée à Monsieur et Madame Itzstein restant inchangée soit une emprise de **318m²**.

Après avoir pris connaissance des éléments constituant le principe de cette délibération et après débat, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le plan de division modifié joint à la présente délibération ;
- **REPORTE** l'aménagement du parc de stationnement qui sera étudié en fonction des besoins et en raison du coût ;

➤ Délibération publiée sur le site internet de la commune le 17 mars 2025.



- **DECIDE** d'acquérir une partie des parcelles désignées sur le plan en annexe par les numéros AL 130p et AL 131p représentant une superficie de 543m² au prix de 15€/m² soit un total de 8 145,00€ ainsi la parcelle cadastrée AL 142 représentant une superficie de 318 m² au prix de 15€/m² soit un total de 4 770,00€ à Monsieur et Madame ITZSTEIN comme signifié dans le plan de division annexé à la présente délibération,
- **PRECISE** que les frais liés à la création des deux places de stationnement sur la parcelle cadastrée AL 147 sur la partie bleue seront facturés au propriétaire soit à Monsieur MALENCHINI qui en a fait la demande,
- **CHARGE** le Maire de faire établir le titre de recette lié à cette facturation,
- **PRECISE** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur soit à la commune de Chanay,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou Monsieur ROUX, Adjoint au Maire, à signer tout document nécessaire à l'acquisition de ces parcelles.

ADOPTÉ :
à l'unanimité des membres
présents et représentés

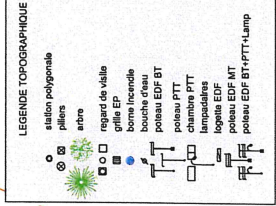
Ainsi fait et délibéré
Les jours mois et ans que dessus,

Le Maire,
Elisabeth JEAMBENOIT



Le secrétaire de séance,
Sebastien PICOT

Date de réception préfecture : 14/03/2025



Système planimétrique attaché au Système REF 33 (C246) par GPS Tériot
Fond de Plan : IGN 2008-2010, DGM 2007, IGN 2009-2010 (mod. 38/07/2020)
Projet : DPM 2010-2011, DPM 2012-2013, DPM 2014-2015, DPM 2016-2017
par la Saletti CIERRA Géomètres-Experts à 01200 WALSERHEIM (ref. 1480005/pt. 1398A.2)

Bornage périmétrique partiel effectué les 08/06/2018 et 22/07/2018 par la Saletti CIERRA.
Les servitudes pouvant exister et ne figurant pas sur le présent document
devront faire l'objet d'une consultation particulière.

Les limites cadastrales initiales résultant d'une application cadastrale
devront faire l'objet d'un litige contradictoire par acte valables.

19/15675

PARCELLES d'ORIGINE			PARCELLES NOUVELLES	
Numéro	S en m ²	Propriétaire	Numéro	Surface en m ² cadastre réelle
AL 129	841	M&Mme ITZSTEIN D.	A AL 141	523
			B AL 142	318
			C AL 130p	(745)
AL 130	1049	M. MALENCCHINI Ph.	D AL 130p	300
			E AL 131p	254
AL 131	1034	M. MALENCCHINI Ph.	F AL 131p	(664)
			G AL 131p	32
			H AL 131p	(83)
				Total : 543 m ²
				(M. FORRAT Sébastien)
				M. MALENCCHINI Philippe
				M. MALENCCHINI Philippe

PARCELLES d'ORIGINE			PARCELLES NOUVELLES	
Numéro	S en m ²	Propriétaire	Numéro	Surface en m ² cadastre réelle
AL 129	841	M&Mme ITZSTEIN D.	A AL 141	523
			B AL 142	318
			C AL 130p	(745)
AL 130	1049	M. MALENCCHINI Ph.	D AL 130p	300
			E AL 131p	254
AL 131	1034	M. MALENCCHINI Ph.	F AL 131p	(664)
			G AL 131p	32
			H AL 131p	(83)
				Total : 543 m ²
				(M. FORRAT Sébastien)
				M. MALENCCHINI Philippe
				M. MALENCCHINI Philippe